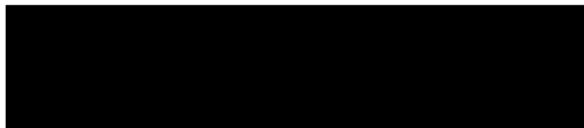


Québec, le 5 juillet 2022



Objet : Demande d'accès aux documents

N/Réf : 2022-06-22-010

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès aux documents reçue par courriel le 22 juin dernier, il appert de l'analyse du dossier que nous ne pouvons y répondre que partiellement. En conséquence, vous trouverez ci-joint les informations accessibles en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) ci-après « Loi sur l'accès », concernant la condamnation du CIUSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal Hôpital de Verdun.

Dans les documents qui vous sont transmis, vous constaterez que certains renseignements ont été caviardés conformément aux articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès. Ces articles ne nous permettent pas de donner accès à certaines informations puisqu'elles renferment des renseignements personnels, lesquels sont confidentiels au sens de cette loi.

Enfin, conformément aux articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente jours de la présente décision. Vous trouverez ci-joint les explications relatives à l'exercice de ce recours.

Pour toute information, vous pouvez contacter madame Edith Couture, adjointe à la responsable de l'accès à l'information, par courrier électronique à accesinformation@mapaq.gouv.qc.ca.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Odile Koch
Secrétaire générale et directrice de la coordination ministérielle
Responsable de la Loi sur l'accès

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
(Chapitre A-2.1)

AVIS IMPORTANT

Par souci d'équité envers tous les demandeurs, **depuis le 1^{er} avril 2017**, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation applique de façon intégrale le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (chapitre A-2.1, r. 3), pour toute demande de documents comportant 150 pages et plus et ce, sans regard du mode de transmission exigé par le demandeur. Pour plus de détails, consultez le mapaq.gouv.qc.ca/accesinformation.

Article 53

Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

Article 54

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

Article 51

Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49.

La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

Article 135

Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.

ORIGINE			
Direction générale adjointe Qualité de vie Service de l'environnement Inspection des aliments 827, boul. Crémazie Est – bureau 301 Montréal (Québec) H2M 2T8		Constat d'infraction n° 310 549 116 Référence n° 8300	
Officiers de liaison : Lee Ann Letendre - Carine Baptiste			
A DÉFENDEUR			
Nom, prénom ou personne morale (en majuscules)		Date de naissance	<input type="checkbox"/> Femme
CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ILE-DE-MONTREAL		Année Mois Jour	<input type="checkbox"/> Homme
Adresse (n°, rue, app., ville, province)Code postal			
4000, Boulevard Lasalle Verdun, Québec, H4G 2A3			
Téléphone (résidence)	Téléphone (travail)	Occupation de la personne ou activité de l'entreprise	
	514 362-1000	Restauration	
B INFRACTION			
Date et heure de l'infraction		<input type="checkbox"/> Loi sur les produits alimentaires	Article
Année Mois Jour	Heure	<input checked="" type="checkbox"/> Règlement sur les aliments	Article 2.1.2
2021-08-04	08:45		
Description de l'infraction			
En ayant exploité un lieu visé à l'article 2.1.1. qui n'est pas exempt d'insectes, de rongeurs ou de leurs excréments.			
C LIEU DE L'INFRACTION			
Endroit			
HOPITAL DE VERDUN (& CAFÉTÉRIA)			
Adresse (n°, rue, app., ville, province)			District judiciaire
4000, Boulevard Lasalle Verdun, Québec.			Montréal
Description des lieux (ou du bâtiment)			N° établissement
Cuisine et cafétéria avec environ 8 employés			112565
D CHOSES SAISIES, DOCUMENTS OU ÉVÉNEMENTS CONNEXES			
<input checked="" type="checkbox"/> Avis d'infraction	<input type="checkbox"/> Rapport d'analyse	<input type="checkbox"/> Autre	
<input checked="" type="checkbox"/> Rapport d'inspection	<input checked="" type="checkbox"/> Photographies		
E FAITS ET GESTES PERTINENTS			
Le défendeur exploitait un établissement <input checked="" type="checkbox"/> un véhicule <input type="checkbox"/>			
<p>Lors de l'inspection, en compagnie de ma collègue Carla Canales, j'ai rencontré [REDACTED] à qui j'ai remis et expliqué le rapport d'inspection. L'établissement HÔPITAL DE VERDUN (& CAFÉTÉRIA) est situé au 4000, Boulevard Lasalle à Verdun. Ce commerce est exploité par le CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ILE-DE-MONTREAL tel qu'inscrit au Registraire des entreprises du Québec ainsi que sur le permis du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de catégorie Restauration en vigueur jusqu'au 2022-03-31 (Photo #1).</p> <p>L'établissement est constitué d'une cafétéria, d'une grande cuisine munie des chambres froides, plusieurs aires de préparation et cuisson, réfrigérateurs, congélateurs et une laverie. Une autre section sert au montage des assiettes pour la distribution aux étages. Près de la laverie, il y a une grande chambre qui sert au pesage et entreposage d'ingrédients pour les préparations.</p>			
<input checked="" type="checkbox"/> Suite sur autre page			
SIGNATURES			
J'ai personnellement constaté les faits mentionnés en <input checked="" type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input checked="" type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F		J'ai personnellement constaté les faits mentionnés en <input checked="" type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input checked="" type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F	
<input type="checkbox"/> Agent de la paix ou		<input type="checkbox"/> Agent de la paix ou	
<input checked="" type="checkbox"/> Personne chargée de l'application de la loi		<input checked="" type="checkbox"/> Personne chargée de l'application de la loi	
Nom et prénom (en majuscules)		Nom et prénom (en majuscules)	
RODRIGUEZ MARIA ANGELICA		CANALES CARLA	
Matricule	Année Mois Jour	Matricule	Année Mois Jour
[REDACTED]	2021-09-09	[REDACTED]	2021 0913
Signature [REDACTED]		Signature [REDACTED]	

ORIGINE			
Direction générale adjointe Qualité de vie Service de l'environnement Inspection des aliments 827, boul. Crémazie Est – bureau 301 Montréal (Québec) H2M 2T8		Constat d'infraction n° 310 549 116 Référence n° 8300	
Officiers de liaison : Lee Ann Letendre et Carine Baptiste			
FAITS ET GESTES PERTINENTS			
<input type="checkbox"/> Suite de E			
<p>À mon arrivée, il y avait deux employées à la cafétéria. Une employée préparait des rôties et une autre proportionnait des aliments. Plusieurs clients se sont présentés au restaurant, ont commandé des aliments et des boissons qui ont payé à la caisse enregistreuse. Dans la cuisine, il y avait deux employés dans l'aire de cuisson. Un était à faire cuire un aliment dans une grosse marmite. Un autre faisait des allers retours entre l'aire de préparation et les chambre froides. Un autre employé nettoyait du matériel dans la section de la laverie.</p> <p>CAFÉTÉRIA</p> <p>La cafétéria était composée d'une aire en libre-service avec un réfrigérateur et une table froide, une aire de préparation avec une table chaude servie par un employé, d'une caisse enregistreuse et d'une salle à manger. Dans l'aire de préparation, il y avait une surface de travail, des surfaces d'entreposage et un grille-pain à convoyeur (Photos #2 et 3). Du côté gauche de l'aire de préparation, il y avait une planche à cuisson non fonctionnelle. La planche à cuisson été utilisée pour déposer des boîtes en plastique contenant sacs de pain. Près de pattes de la planche à découper, il y avait une boîte avec des biscuits et des boîtes de papier d'aluminium. Du côté droit de l'aire de préparation, il y avait une surface de travail. Le grille-pain à convoyeur, une planche à découper, des pinces, deux couteaux, des contenants avec des ingrédients et un cabaret avec de petits bols pour le service se trouvaient sur la surface de travail. Un petit muret se trouvait en arrière et à gauche de la section de préparation. Du côté gauche sur le muret, il y avait deux excréments de souris noirs et luisants (Photo #4). Sur le couvercle de la boîte contenant des sacs de pain, il y avait deux excréments de souris noirs et luisants (Photo #5). À gauche sur la plaque de cuisson il y avait plusieurs excréments de souris noirs. En dessous de la plaque de cuisson et tout près des boîtes de papier d'aluminium et biscuits, il y avait plusieurs excréments de souris noirs (Photos #6 et 7). Du côté droite sur le muret, il y avait un boîtier électrique. Sur le boîtier, il y avait six excréments de souris (Photo #8). Tout près du boîtier électrique, il y avait un cabaret en plastique avec des petits bols. J'ai retiré ce qui se trouvait sur le cabaret en plastique et j'ai constaté la présence de deux excréments de souris noirs et luisants (Photo #9). Dans la partie inférieure du côté droite de la section de préparation, il y avait un compartiment fermé par deux portes. J'ai ouvert les portes et j'ai constaté la présence d'excréments de souris noirs et luisants sur une tablette. Par terre en arrière du mur de la section de préparation, il y avait des excréments de souris. À quelques pas de la section de préparation, il y avait une petite armoire pour l'entreposage des aliments et des emballages jetables (Photo #10). Sur une tablette près de deux piles d'emballages jetables non protégés, il y avait deux excréments de souris noirs (Photo #11). Par terre à l'intérieur de la petite armoire, il y avait plusieurs excréments de souris noirs (Photo #12).</p> <p>CUISINE</p> <p>Une porte battante communiquait la cafétéria avec la cuisine. En entrant par cette porte à gauche, il y avait une section de préparation avec des tables de travail, des équipements pour couper des aliments et un mélangeur sur pied qui était en utilisation. À quelques pas du mélangeur sur pied, il y avait une table de travail avec une tablette d'entreposage inférieure (Photo #13). Sur la tablette d'entreposage et par terre près de la table, il y avait deux excréments de souris noirs (Photo #14). Des nombreuses petites mouches qui ressemblaient à des drosophiles se trouvaient dans cette section. Lorsque je me suis approchée d'une table de travail dans cette section de préparation et que j'ai déplacé du matériel qui se trouvait sur celle-ci, un nuage de petites mouches s'est levé. Les petites mouches volaient et se déposaient sur les pièces des équipements, tables de travail, planches à découper, fils des équipements (Photos #15, 16 et 17).</p>			
<input checked="" type="checkbox"/> Suite sur autre page			
SIGNATURES			
J'ai personnellement constaté les faits mentionnés en <input checked="" type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input checked="" type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> Agent de la paix ou <input checked="" type="checkbox"/> Personne chargée de l'application de la loi		J'ai personnellement constaté les faits mentionnés en <input checked="" type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input checked="" type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> Agent de la paix ou <input checked="" type="checkbox"/> Personne chargée de l'application de la loi	
Nom et prénom (en majuscules) RODRIGUEZ MARIA ANGELICA		Nom et prénom (en majuscules) CANALES CARLA	
Matricule [REDACTED]	Année Mois Jour 2021-09-09	Matricule [REDACTED]	Année Mois Jour 2021 09 13
Signature [REDACTED]		Signature [REDACTED]	

ORIGINE			
Direction générale adjointe Qualité de vie Service de l'environnement Inspection des aliments 827, boul. Crémazie Est – bureau 301 Montréal (Québec) H2M 2T8		Constat d'infraction n° 310 549 116 Référence n° 8300	
Officiers de liaison : Lee Ann Letendre et Carine Baptiste			
FAITS ET GESTES PERTINENTS			
<input checked="" type="checkbox"/> Suite de E			
<p>J'ai aussi constaté la présence de petites mouches sur les murs et le plafond. À gauche de la section de préparation, il y avait des chambres froides. Sur les portes, murs extérieurs et tuyauterie des chambres froides, il y avait de nombreuses petites mouches qui ressemblaient à des drosophiles. Des petits points noirs qui ressemblaient à des excréments de petites mouches se trouvaient aussi sur les panneaux et les joints entre panneaux des chambres froides (Photos #18 et 19). Quelques petites mouches qui ressemblaient à des drosophiles volaient dans la section de cuisson proche de la laverie.</p> <p>SALLE DES INGRÉDIENTS Complètement au fond de la cuisine, il y avait une porte qui menait à un corridor. Au bout du corridor il y avait une grande salle fermée destinée à l'entreposage des ingrédients et emballages jetables. À gauche en entrant par la porte, il y avait un comptoir avec un évier non fonctionnel. Le comptoir servait au portionnement et pesage des ingrédients. Des balances et du matériel étaient entreposés sur le comptoir. À droite en entrant par la porte, il y avait des étagères d'entreposage. Au centre de la salle, il y avait des plateformes pour entreposer des boîtes et autres contenants d'aliments. Il y avait des excréments de souris noirs et luisants sur les étagères jusqu'au troisième étage d'en bas à haut. Il y avait des excréments de souris noirs et luisants, noirs et grisâtres sur des boîtes de conserve (Photos #20 et 21) ou près des boîtes de conserve (Photo #22), près des contenants alimentaires (Photo #23 et 24), sur le rebord d'une fenêtre (Photo #25), par terre en grande quantité en dessous des certaines étagères (Photo #26) et du comptoir. Sur certaines tablettes tout près des excréments de souris, il y avait des tâches jaunâtres semblables à de l'urine (Photo #27).</p>			
F DONNÉES SUR DIVERS PERMIS <input checked="" type="checkbox"/>		OU AUCUN PERMIS AFFICHÉ <input type="checkbox"/>	
	(a)	(b)	(c)
Nature du permis :	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.		
N° permis :	2358050-0014-01		
Émis à (exploitant) :	CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ILE -DE-MONTREAL		
Date de délivrance :	2021-04-01		
Date d'expiration :	2022-03-31		
SIGNATURES			
J'ai personnellement constaté les faits mentionnés en <input checked="" type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input checked="" type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F		J'ai personnellement constaté les faits mentionnés en <input checked="" type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input checked="" type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F	
<input type="checkbox"/> Agent de la paix ou <input checked="" type="checkbox"/> Personne chargée de l'application de la loi		<input type="checkbox"/> Agent de la paix ou <input checked="" type="checkbox"/> Personne chargée de l'application de la loi	
Nom et prénom (en majuscules) RODRIGUEZ MARIA ANGELICA		Nom et prénom (en majuscules) CANALES CARLA	
Matricule [REDACTED]	Année Mois Jour 2021-09-09	Matricule [REDACTED]	Année Mois Jour 2021 09 13
Signature [REDACTED]		Signature [REDACTED]	

8300

#112565 HOPITAL DE VERDUN (& CAFÉTÉRIA)
CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ILE-DE-MONTREAL
4000 Boul. LaSalle Verdun H4G 2A3
Photos prises le: 2021-08-04 art. 2.1.2
M.A. RODRIGUEZ: AR C. CANALES: CC

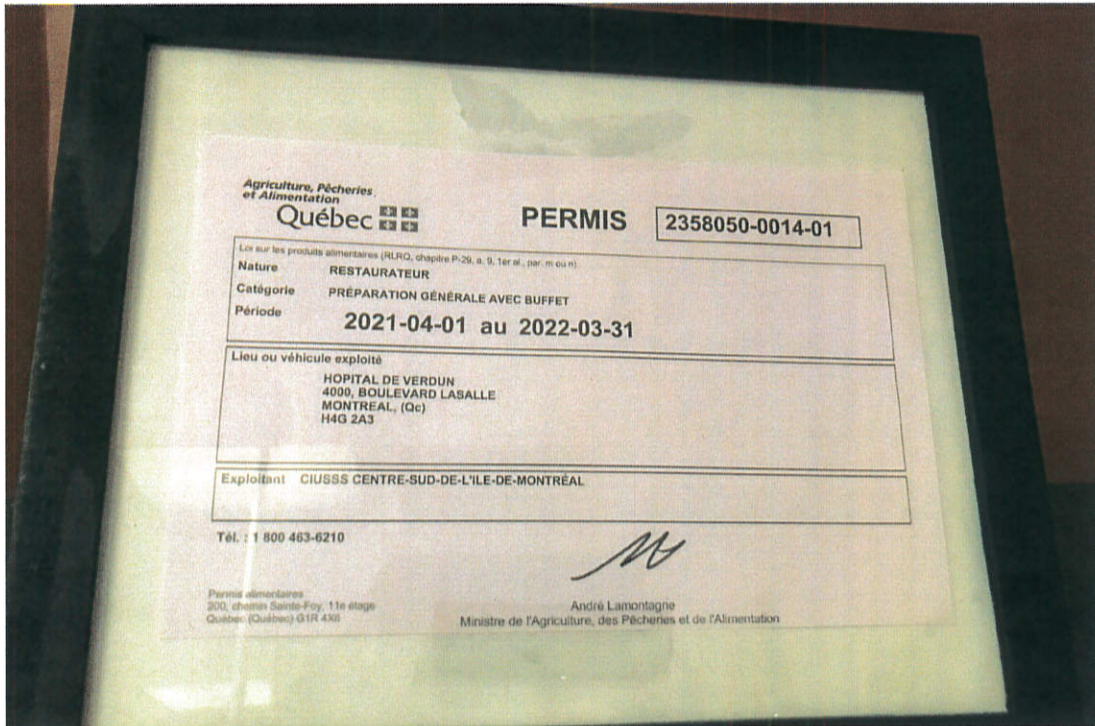


Photo #1



Photo #2

#112565 HOPITAL DE VERDUN (& CAFÉTÉRIA)
CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ILE-DE-MONTREAL
4000 Boul. LaSalle Verdun H4G 2A3
Photos prises le: 2021-08-04 art. 2.1.2
M.A. RODRIGUEZ: AR C. CANALES: ck



Photo #3



Photo #4

#112565 HOPITAL DE VERDUN (& CAFÉTÉRIA)
CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ILE-DE-MONTREAL
4000 Boul. LaSalle Verdun H4G 2A3
Photos prises le: 2021-08-04 art. 2.1.2
M.A. RODRIGUEZ: AR C. CANALES: ce



Photo #5



Photo #6

#112565 HOPITAL DE VERDUN (& CAFÉTÉRIA)
CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ILE-DE-MONTREAL
4000 Boul. LaSalle Verdun H4G 2A3
Photos prises le: 2021-08-04 art. 2.1.2
M.A. RODRIGUEZ: AR C. CANALES: ce



Photo #7



Photo #8

#112565 HOPITAL DE VERDUN (& CAFÉTÉRIA)
CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ILE-DE-MONTREAL
4000 Boul. LaSalle Verdun H4G 2A3
Photos prises le: 2021-08-04 art. 2.1.2
M.A. RODRIGUEZ: AR C. CANALES: CP



Photo #9



Photo #10

#112565 HOPITAL DE VERDUN (& CAFÉTÉRIA)
CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ILE-DE-MONTREAL
4000 Boul. LaSalle Verdun H4G 2A3
Photos prises le: 2021-08-04 art. 2.1.2
M.A. RODRIGUEZ: AR C. CANALES: CC

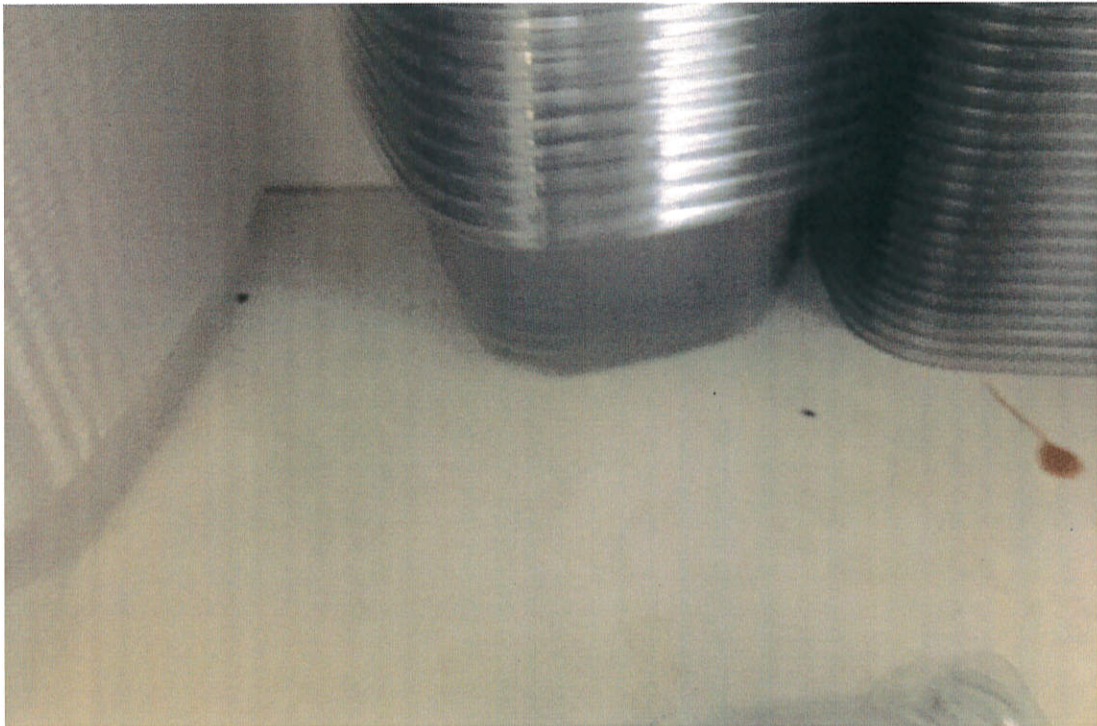


Photo #11



Photo #12

#112565 HOPITAL DE VERDUN (& CAFÉTÉRIA)
CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ILE-DE-MONTREAL
4000 Boul. LaSalle Verdun H4G 2A3
Photos prises le: 2021-08-04 art. 2.1.2
M.A. RODRIGUEZ: AR C. CANALES: CC



Photo #13



Photo #14

#112565 HOPITAL DE VERDUN (& CAFÉTÉRIA)
CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ILE-DE-MONTREAL
4000 Boul. LaSalle Verdun H4G 2A3
Photos prises le: 2021-08-04 art. 2.1.2
M.A. RODRIGUEZ: AR C. CANALES: α



Photo #15



Photo #16

#112565 HOPITAL DE VERDUN (& CAFÉTÉRIA)
CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ILE-DE-MONTREAL
4000 Boul. LaSalle Verdun H4G 2A3
Photos prises le: 2021-08-04 art. 2.1.2
M.A. RODRIGUEZ: AR C. CANALES: CC



Photo #17



Photo #18

#112565 HOPITAL DE VERDUN (& CAFÉTÉRIA)
CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ILE-DE-MONTREAL
4000 Boul. LaSalle Verdun H4G 2A3
Photos prises le: 2021-08-04 art. 2.1.2
M.A. RODRIGUEZ: AR C. CANALES: ce

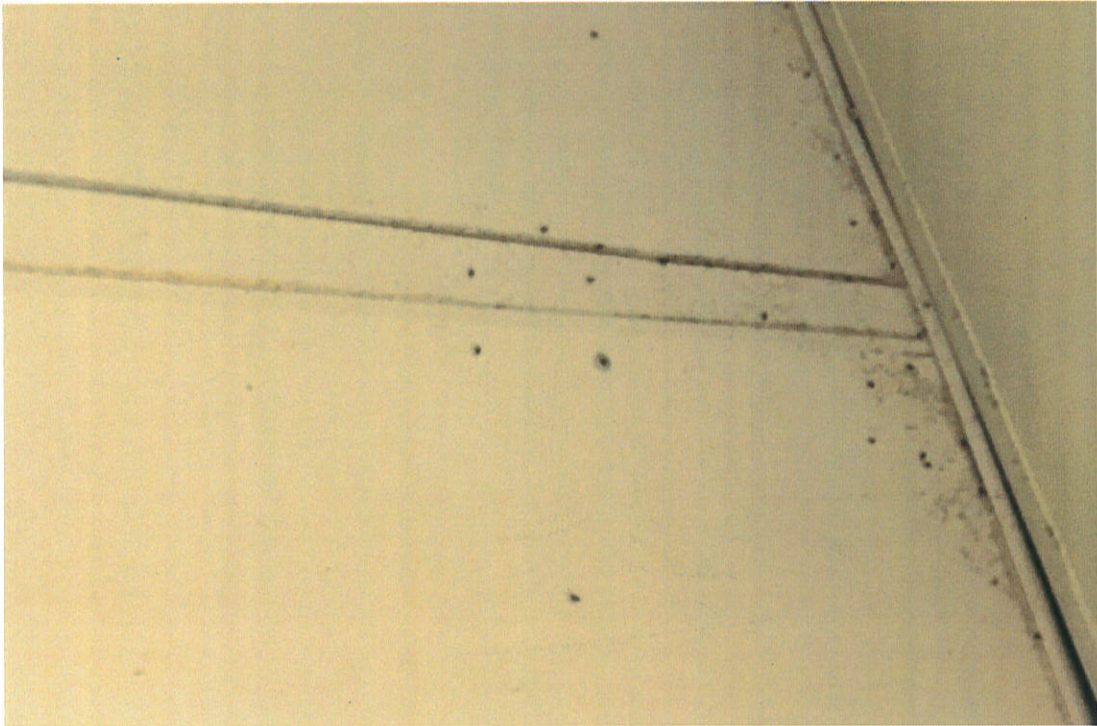


Photo #19



Photo #20

#112565 HOPITAL DE VERDUN (& CAFÉTÉRIA)
CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ILE-DE-MONTREAL
4000 Boul. LaSalle Verdun H4G 2A3
Photos prises le: 2021-08-04 art. 2.1.2
M.A. RODRIGUEZ: AR C. CANALES: CC



Photo #21



Photo #22

#112565 HOPITAL DE VERDUN (& CAFÉTÉRIA)
CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ILE-DE-MONTREAL
4000 Boul. LaSalle Verdun H4G 2A3
Photos prises le: 2021-08-04 art. 2.1.2
M.A. RODRIGUEZ: AR C. CANALES: CR



Photo #23



Photo #24

#112565 HOPITAL DE VERDUN (& CAFÉTÉRIA)
CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ILE-DE-MONTREAL
4000 Boul. LaSalle Verdun H4G 2A3
Photos prises le: 2021-08-04 art. 2.1.2
M.A. RODRIGUEZ: AR C. CANALES: CC

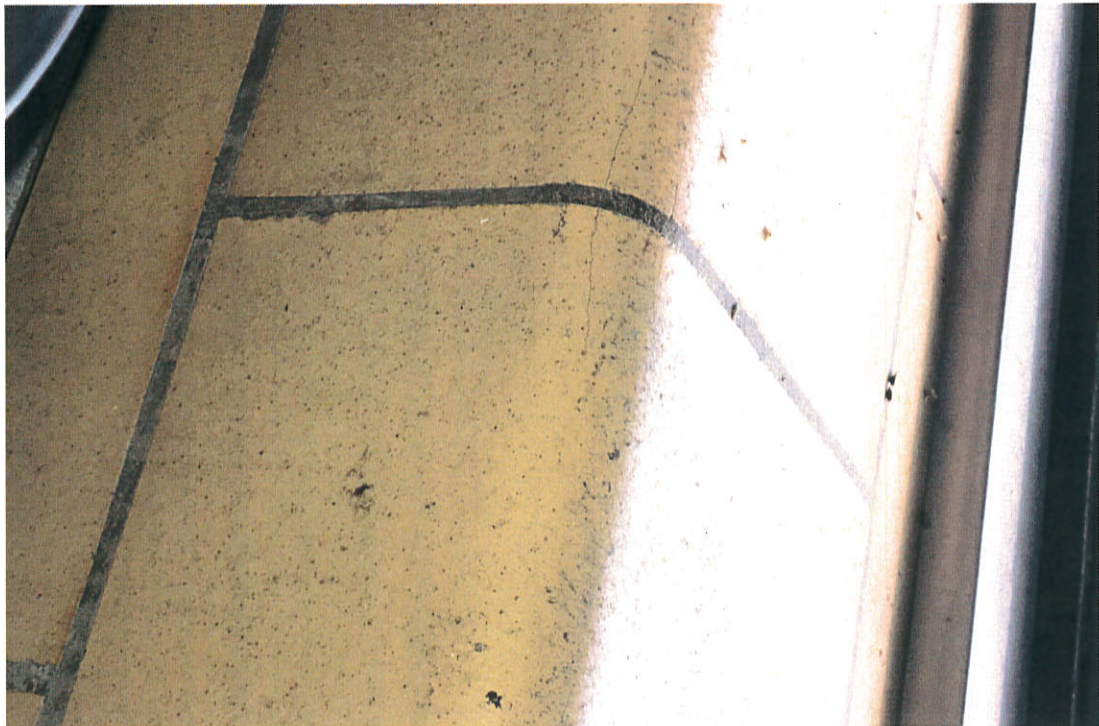


Photo #25



Photo #26

#112565 HOPITAL DE VERDUN (& CAFÉTÉRIA)
CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ILE-DE-MONTREAL
4000 Boul. LaSalle Verdun H4G 2A3
Photos prises le: 2021-08-04 art. 2.1.2
M.A. RODRIGUEZ: AR C. CANALES: CC



Photo #27

Complément de rapport d'infraction

- Cette page peut être :
- La suite de D;
 - Un nouvel exposé des faits (section E) par des agents ou des personnes différents de ceux qui ont fait rapport sur la page précédente;
 - La suite de E.

Ministère, municipalité, organisme ou autre autorité Ville de Montréal, Inspection des aliments	Dossier n° 310-549116
Nom et adresse du responsable - 827, boul. Crémazie E-bureau 301, Montréal (QC) H2M 2T8	Code d'événement 8300

FAITS ET GESTES PERTINENTS		
Suite de D <input type="checkbox"/>	Nouvelle section E <input type="checkbox"/>	Suite de E <input checked="" type="checkbox"/>
<p>Étant donné la situation constatée, j'avais des motifs raisonnables de croire qu'il y avait un danger imminent pour la vie ou la santé des consommateurs. Une suspension momentanée des opérations de la cafétéria a eu lieu pendant l'inspection afin de faire un nettoyage.</p>		

SIGNATURES			
J'ai personnellement constaté les faits mentionnés en A B C D E E		J'ai personnellement constaté les faits mentionnés en A B C D E F	
Agent de la paix <input type="checkbox"/>		Agent de la paix <input type="checkbox"/>	
Personne chargée de l'application de la loi <input checked="" type="checkbox"/>		Personne chargée de l'application de la loi <input checked="" type="checkbox"/>	
Nom et prénom (En lettres moulées) RODRIGUEZ MARIA ANGELICA		Nom et prénom (En lettres moulées) CANALES CARLA	
Matricule [REDACTED]		Matricule [REDACTED]	
Signature [REDACTED]	Date A M J 2022-06-03	Signature [REDACTED]	Date A M J 2022-06-16

Établissement # 112565

HOPITAL DE VERDUN (& CAFÉTÉRIA)
4000 Boulevard LaSalle
Verdun, Québec
H4G 2A3

Exploitant : CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ILE-DE-MONTREAL
Dossier : 2358050-0014

Loi sur les produits alimentaires (P-29)

Les situations marquées d'un astérisque (*) **sont prioritaires** et représentent un **risque supérieur pour la santé** des consommateurs. Veuillez **sans plus tarder prendre toutes les mesures nécessaires pour vous assurer que les règles décrites ci-dessous sont respectées.**

SÉCURITÉ DES ALIMENTS		
No	Règle(s)	Constatations de non-conformités et actions exécutées
1 *	Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Présence d'excréments de souris sur la surface de travail de contact alimentaire et entreposage de l'aire de préparation de déjeuner. Sur des tablettes d'entreposage de vaisselle jetable, sur certaines tablettes dans l'aire du mélangeur sur pied et autres. Présence d'excréments de souris en grande quantité sur tablettes, contenants alimentaires et par terre dans la chambre des ingrédients. ■ Présence des nombreuses petites mouches qui ressemblent à de drosophiles dans la section de chambre froides, la section de coupe et tranchage d'aliments, la laverie, l'aire de cuisson. <p>Action prise : Suspension momentanée des opérations Correction demandée</p>
2	Effectuer les activités de préparation, de conditionnement, de transformation et d'entreposage de façon à prévenir la contamination des produits et de garantir leur innocuité.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Portionnement des mets prêts à manger sur un comptoir près de l'évier de lavage de mains. Risque de contamination des aliments avec des éclaboussures d'eau souillée.

AVIS DE NON-CONFORMITÉ No 869737

EN VERTU DE LA LOI SUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES (L.R.Q., C. P-29)	Amende
EN VERTU DU RÈGLEMENT OU DE L'ORDONNANCE	
Loi P-29, r.1, art. 2.1.2, al. 1 Vermine, animaux, contaminants, polluants ■ Une poursuite judiciaire sera recommandée.	250\$ à 9,000\$
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ARTICLES PRÉCÉDENTS	
Loi P-29, r.1, art. 2.1.2, al. 1 Vermine, animaux, contaminants, polluants Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	
Dans les circonstances, nous vous avisons de vous conformer immédiatement aux articles de la loi, du règlement ou de l'ordonnance ci-dessus. À défaut de ce faire, la Ville de Montréal prendra les mesures qui s'imposent et ce, sans autre avis.	

NOTES

Photos prises
Suivi de conformité pour 2.1.2 vermine

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire! Pour en savoir plus visitez le www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils.

Le rapport d'inspection a été remis à 

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur : Maria Angelica Rodriguez

Adresse : 827, boul. Crémazie Est, bureau 301
Montréal (Québec) H2M 2T8
Téléphone: 514 280-4300
Télécopieur: 514 280-4318

Courriel: maria.angelica.rodriguez@ville.montreal.qc.ca

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport.



Signature

ACCOMPAGNATEUR(S)

Carla Canales, Inspecteur

Pour toute information concernant la Division de l'inspection des aliments de la Ville de Montréal, consultez notre site internet à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/inspectiondesaliments ou contactez-nous au numéro de téléphone 514 280-4300.